Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_64-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Validation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 09 avril 2026

N° 2026-64

L'an deux mille vingt-six

Le 28 avril, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Pancé, sous la présidence de M. Vincent MINIER.

. les conseillers communautaires

les conseillers communautaires
BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BERTON Jean-Eric, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLE Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GICQUEL Mikaël, GOUR Christèle, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert (arrivé à la délibération n°2026-76), JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud, LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACE Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, TEILLARD Stéphanie, THERON Ludivine.

. pouvoirs
Mme AUBRY Sophie à M. MARTIN Frédéric
M. RIO François à Mme LOUAZEL Véronique

DATE DE CONVOCATION : le 20/04/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**42**
Votants	**44**

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07 octobre 2021 parus au JO du 09 octobre 2021, le Conseil communautaire est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Président soumet alors au Conseil communautaire l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 9 avril 2026.

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260428-2026_64-DE

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité.

Il est donc réputé arrêté en date du 28 avril 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE